

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 23 JUIN, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 26).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 40 au Rapport n° 12/3-02)/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/3-03)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ LOCATE Raziah

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par ORPHÉ Monique
ADAME Brigitte		par LOWINSKY Jacques
CATHERINE Aline		par CLAIN Claudette
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
CASSIM-CADJÉE Mohammad		par PESTEL René Louis
AHAMADI Salama		par HUMBLLOT Nicole
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
JAVEL François	à l'arrivée de son mandataire, à 10 h 21, au Rapport n° 12/2-03	par NAILLET Philippe

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 12/3-02 Budget principal,
- 12/3-04 Budget Annexe Eau,
- 12/3-06 Régie Affaires Funéraires,
- 12/3-09 Régie Marchés et Droits de Place.

#### ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- |                               |  |                    |
|-------------------------------|--|--------------------|
| - BAREIGTS Éricka             | au titre de l'Université de la Réunion | Rapport n° 12/3-14 |
| - PICARD Hajasoa              |  |                    |
| - BRISSAC-FÉRAL Claude        |  |                    |
| <hr/>                         |  |                    |
| - ANNETTE Gilbert             | au titre du CCAS                       | Rapport n° 12/3-20 |
| - ORPHÉ Monique               |  |                    |
| - VICTORIA RETOURNAT Danielle |  |                    |
| - PESTEL René Louis           |  |                    |
| - ISIDORE Marylise            |  |                    |
| - TURPIN Marie-Annick         |  |                    |
| - ANDAMAYE Marie-Annick       |  |                    |
| - TROTET Maryse               |  |                    |
| (1) ALBANY Christian          |  |                    |

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(1) élu absent à la séance

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS et de la MLN Rapport n° 12/3-22
- ORPHÉ Monique au titre du CCAS
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian
- (2) DINDAR Ibrahim au titre du GLAIVE
- PELTIER Hélyette
- KICHENIN Virgile au titre de la MLN
- FIDJI Jean-Claude
- LOWINSKY Jacques
- (3) AHAMADI Salama
- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/3-28
- (4) MAILLOT Gérard
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

CCAS Centre Communal d'Action Sociale  
GLAIVE Groupe de Lutte Antivectorielle  
d'Insertion et de Valorisation de l'Environnement  
MLN Mission Locale Nord  
CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion  
(1) à (4) élus absents à la séance

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

04 JUL. 2012

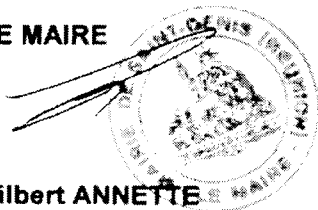
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-1123 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 40	au Rapport n° 12/3-02
NAILLET Philippe	à 10 h 21	au Rapport n° 12/3-03
	<b>DÉPLACEMENT</b>	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 21 à 11 h 12	du Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-10 <span style="float: right; font-size: small;">(avant le vote) (pendant la présentation du dossier)</span>

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 23 JUIN 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

**OBJET ACQUISITION DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL  
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

La Ville a mis en place le 1er mai 2006 des titres restaurant au profit des agents communaux.

Plus de deux mille agents sont concernés. Ils bénéficient chaque mois de quinze titres restaurant d'une valeur faciale de 6 € par titre, soit un carnet de 90 €.

Le marché arrivant à terme cette année, il a été nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin de continuer de distribuer les titres restaurant au personnel.

Le marché est conclu pour une année ferme à compter de la date de notification. Sauf dénonciation expresse du pouvoir adjudicateur, le marché est reconduit tacitement deux fois pour une durée d'un an sans que la durée totale du marché n'excède trois ans.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 2 160 000 € HT par an.

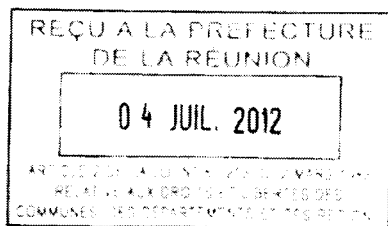
A l'issue de la consultation, la Ville a reçu trois candidatures.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 31 mai 2012 a retenu l'offre la mieux placée, celle de la Société LE CHEQUE DEJEUNER CCR.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'attribuer le marché d'acquisition des titres restaurant à la Société LE CHEQUE DEJEUNER CCR représenté par Monsieur Stéphane KNOPEs, pour un montant annuel de 2 160 000 € HT, soit 6 480 000 € HT pour une durée maximale de trois ans.
- 2° d'autoriser le Maire à signer le marché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 23 juin 2012**  
**Délibération n° 12/3-33**

**OBJET ACQUISITION DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL  
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

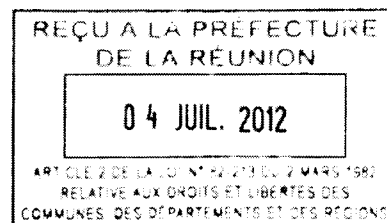
Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 mai 2012 ;

Sur le RAPPORT N° 12/3-33 du Maire ;

Vu le rapport de M. HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



**ARTICLE 1**

Attribue le marché d'acquisition des titres restaurant à la Société LE CHEQUE DEJEUNER CCR représenté par Monsieur Stéphane KNOPE, pour un montant annuel de 2 160 000 € HT, soit 6 480 000 € HT pour une durée maximale de trois ans.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer le marché, les avenants éventuels et tous les actes y afférents.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget (chapitre 012 et article 6488).

---

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 5-2 JUL 2012



**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**



## RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DEPARTEMENT DE LA REUNION

<b>A - DESIGNATION DE LA CONSULTATION</b>			
Collectivité concernée :	<b>COMMUNE DE SAINT-DENIS</b>		
Objet de la consultation :	<b>HOTEL DE VILLE - 97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9 ACQUISITION DES TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE SAINT DENIS</b>		
Date d'envoi de l'avis à la publication :	<b>21/03/12</b>		
Organe de parution de l'avis :	<input type="checkbox"/> JIR	<input checked="" type="checkbox"/> QUOTIDIEN	<input checked="" type="checkbox"/> BOAMP
	<input checked="" type="checkbox"/> JOUE	<input checked="" type="checkbox"/>	
Date limite de réception des offres :	<b>2 mai 2012 à 15 H 00</b>		
<b>B - COMPOSITION DE LA COMMISSION</b>			
Date de la commission :		Date de la convocation :	
<b><u>Membres à voix délibérative :</u></b>			
Nom - Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du.....
Monsieur MAILLOT Gérald	Président	\	
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	X	
Madame VELOUPOULE MERLO Nalini	Membre titulaire	\	
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire	X	
Monsieur HOAREAU Jean-François	Membre titulaire		
Monsieur FOURNEL Dominique	Membre titulaire		
Madame ISIDORE Marylise	Membre suppléant		
Monsieur VARONDIN Frédéric	Membre suppléant		
Madame LOCATE Raziah	Membre suppléant		
<b><u>Membres à voix consultative :</u></b>			
Nom - Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du
Monsieur .....	Comptable public		
Madame	DDCCRF		

## C - ANALYSE

### I - Rappel.

La présente consultation a été passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché à bons de commande sans minimum et sans maximum porte sur l'acquisition de titres restaurant pour le personnel communal de la Ville de Saint-Denis.

Le marché n'est pas décomposé en lot.

Lors de la séance d'ouverture des plis en date du 3 mai 2012, 03 candidats ont remis des offres dans les délais, dont 02 plis électroniques :

- EDENRED pour « ticket restaurant »
- GOURPE CHEQUE DEJEUNER pour « chèque déjeuner »
- NATIXIS INTERTITRES pour « chèque de table »

Après examen des justificatifs produits par les soumissionnaires, l'ensemble des candidats est agréé par la CAO puisqu'ils présentent les garanties financières, professionnelles et techniques suffisantes pour la bonne exécution de la prestation.

La Commission a demandé au service de procéder à l'analyse de l'ensemble des offres.

### II - Conditions de l'analyse.

Les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- 1) Valeur technique (50%)
- 2) Prix (30%)
- 3) Délai (20 %)




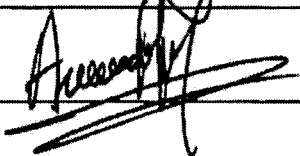
Note finale = (note valeur technique x 50%) + (note prix x 30%) + (note délai x 20%)

## D - DECISION DE LA COMMISSION

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le service, et au vu des critères d'attribution rappelés ci-dessus, la Commission d'Appel d'Offres décide de noter et de classer les offres comme suit :

CANDIDATS	Note pondérée de la valeur technique	Note pondérée du prix	Note pondérée délai	NOTE FINALE	Classement
GROUPE CHEQUE DEJEUNER	4,5	2,98	2	9,48	1
NATIXIS INTERTITRES	5	3,00	1	9,00	2
EDENRED	5	2,98	1	8,98	3

**E - SIGNATURES*****Membres à voix délibérative :***

Nom - Prénoms	Qualité	Signature
Monsieur MAILLOT Gérald	Président	
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	
Madame VELOUPOULE MERLO Nalini	Membre titulaire	
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire	
Monsieur HOARBAU Jean-François	Membre titulaire	
Monsieur FOURNEL Dominique	Membre titulaire	
Madame ISIDORE Marylise	Membre suppléant	
Monsieur VARONDIN Frédéric	Membre suppléant	
Madame LOCATE Razlah	Membre suppléant	

***Membres à voix consultative :***

Nom - Prénoms	Qualité	Signature
Monsieur .....	Comptable public	
Monsieur.....	DDCCRF	

